

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans
concernant la construction d'une fosse à purin et d'une fumière,
Place de tir du Petit-Hongrin, chalet les frassis,
commune de Château-d'Oex (VD)**

du 29 mai 2006

Se basant sur la demande de l'armasuisse immobilier, 1006 Lausanne, du 5 mars 2002, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction d'une fosse à purin et d'une fumière à la place de tir du Petit-Hongrin sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/de/home/departement/organisation/gensec/ru/mpv/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

6 juin 2006

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 3 février 1995 (RS 510.10).